



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 27 septembre 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une série de questions à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure concernant le renforcement des contrôles sur les routes luxembourgeoises.

Suite aux accidents survenus le weekend dernier ayant coûté la vie à trois personnes sur les routes du Grand-Duché, le Ministre du Développement durable et des Infrastructures, la Police grand-ducale et la Sécurité routière ont annoncé un renforcement des contrôles d'alcoolémie sur les routes nationales, notamment durant les heures nocturnes. Ces contrôles, effectués avant tout dans le but de prévenir des accidents graves voire mortels, sont en effet d'une importance cruciale pour la sécurité routière. Ceci dit, il est connu depuis un certain temps que la Police est confrontée à un manque d'effectifs.

C'est dans ce contexte que nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure :

1. Monsieur le Ministre peut-il nous renseigner sur l'état actuel des prestations d'heures supplémentaires des agents de Police ?
2. Monsieur le Ministre peut-il nous dire si la Police a déjà dû faire face à une pénurie de personnel parce que plusieurs agents ont récupéré leurs heures supplémentaires en même temps ?
3. Dans le cas d'un renforcement des contrôles routiers durant la nuit, Monsieur le Ministre qu'envisage-t-il d'entreprendre, le cas échéant, afin d'éviter un éventuel déficit de l'effectif de policiers durant la journée ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Diane Adehm
Députée

Gilles Roth
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure

Luxembourg, le 20 -10- 2017

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:

20 OCT. 2017

A
Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
L-2450 Luxembourg

Objet : Question parlementaire n° 3319 du 27 septembre 2017 de Madame la Députée Diane ADHEM et de Monsieur le Député Gilles ROTH

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre de la Sécurité intérieure,

Étienne SCHNEIDER



Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Étienne SCHNEIDER à la question parlementaire n° 3319 du 27 septembre 2017 des honorables Députés Diane ADHEM et Gilles ROTH

Ad question 1

Le tableau récapitulatif ci-dessous renseigne sur les totaux annuels des heures supplémentaires indemnisées depuis 2012 selon le règlement grand-ducal du 25 octobre 1990 concernant la prestation d'heures de travail supplémentaires par les fonctionnaires :

Année	Heures indemnisées
2012	30977
2013	24273
2014	21552
2015	25701
2015 (Présidence)	15179
2016	28896
Jusqu'en août 2017	14737

Ces chiffres peuvent varier en fonction des besoins ponctuels en personnel lors d'évènements d'envergure prévisibles (visites d'Etat, dispositifs de maintien de l'ordre, etc.).

Ad question 2

Etant donné que le travail policier se caractérise entre autres par le principe de la gestion de priorités, il n'est pas admis que les effectifs policiers passent en-dessous d'un seuil critique qui ne permettrait plus de gérer les missions usuelles en raison d'une récupération non-coordonnée d'heures supplémentaires par les fonctionnaires. Vu le souci d'une bonne gestion des unités, les heures supplémentaires prévisibles sont impérativement indemnisées.

Ad question 3

Afin d'éviter un manque d'effectifs policiers pendant la journée, l'organisation interne de la Police grand-ducale doit tenir compte des besoins ponctuels en personnel dont ceux générés par un renforcement de contrôles routiers durant la nuit.